

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 23 février 2010** à compter de **20 h** à laquelle sont présents : la mairesse, madame Lucie F. Roussel et les conseillers, Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Yvon Brière et Yves Sénécal, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

**2010-02-044**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Sénécal et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. **PRIÈRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance ordinaire du 9 février 2010.
4. **APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
  - 5.2 Certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 1279-E, tenue le 22 février 2010.
  - 5.3 Certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 1280-E, tenue le 22 février 2010.
  - 5.4 Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 26 janvier 2010.
6. **RÈGLEMENTS**
  - 6.1 Adoption d'un règlement modifiant le règlement 1270-M sur la prévention des incendies afin de réglementer les appareils à combustible gazeux ou liquide.
  - 6.2 Adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 530 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection des fossés de la rue Johanne et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant ainsi que des honoraires professionnels se rapportant aux travaux de réfection du chemin de la Bataille Sud.

**7. RÉSOLUTIONS**

- 7.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente 2010-001 à l'accord sur les conditions de travail des employés cadres.
- 7.2 Règlement hors cour d'une poursuite par Liberty International Canada.
- 7.3 Demande de nettoyage de la branche numéro 6 du cours d'eau Saint-Claude.
- 7.4 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection du chemin de la Bataille Sud.
- 7.5 Autorisation de fermeture d'une partie du chemin de Saint-Jean, de la rue Sainte-Marie et de la rue Saint-Jacques pour la tenue des Beaux dimanches d'hiver.
- 7.6 Modification de la résolution 2010-02-028 – Octroi d'un mandat de services professionnels – Mise aux normes de l'usine de filtration.
- 7.7 Octroi d'un contrat - Traiteur pour la Soirée des bénévoles 2010.
- 7.8 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale RES-2010-01 relatif à l'agrandissement de la résidence située au 914, chemin de Sault-Saint-Louis.
- 7.9 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale COM-2010-12 relatif à l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants pour la nouvelle garderie située au 1125, du chemin de Saint-Jean.

**8. APPUI FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES**

- 8.1 Aide financière au Club Optimiste La Prairie inc. – 40<sup>e</sup> Anniversaire.
- 8.2 Activité de financement des Chevaliers de Colomb – 35<sup>e</sup> Anniversaire.
- 8.3 Activité de financement de la Maison des Aînés de La Prairie – Pièce de théâtre.
- 8.4 Aide financière à la Fête des anniversaires de mariage ou de vie commune.
- 8.5 Activité de financement de la Chambre de commerce Royal Roussillon – Soirée des gouverneurs.
- 8.6 Aide financière à la Troupe de théâtre Optimiste.
- 8.7 Aide financière à l'A.Q.D.R. Laprairie Rive-Sud inc.

**9. VARIA**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

**2010-02-045**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donat Serres  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 9 février 2010 à compter de 20 h.

**ADOPTÉE**

**2010-02-046**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 23 février 2010 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yvon Brière  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 257 375,97 \$ pour les activités financières 2010;

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

**CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 1279-E, TENUE LE 22 FÉVRIER 2010**

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 22 février 2010 pour le règlement 1279-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 370 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures des rues Léon-Bloy Ouest, Fournelle

et Charles-Péguy Ouest, la réhabilitation de conduites d'aqueduc sur diverses rues et l'installation d'un regard sanitaire sur le boulevard Taschereau.

Ce document sera versé aux archives de la municipalité.

**CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT 1280-E, TENUE LE 22 FÉVRIER 2010**

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 22 février 2010 pour le règlement 1280-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 110 000 \$.

Ce document sera versé aux archives de la municipalité.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 26 JANVIER 2010**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Municipalité.

**2010-02-047**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1282-M**

**ATTENDU** l'avis de motion 2010-04 donné lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2010;

**ATTENDU** que toutes et chacune des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées, notamment celles relatives à la dispense de lecture du règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Christian Caron  
et résolu unanimement :

**QUE** le règlement suivant soit adopté :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1282-M**

---

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1270-M SUR  
LA PRÉVENTION DES INCENDIES AFIN DE  
RÉGLEMENTER LES APPAREILS À COMBUSTIBLE  
GAZEUX OU LIQUIDE

---

**ADOPTÉE**

**2010-02-048**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1284-E**

**ATTENDU** l'avis de motion 2010-06 donné lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2010;

**ATTENDU** que toutes et chacune des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées, notamment celles relatives à la dispense de lecture du règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Sénécal  
et résolu unanimement :

**QUE** le règlement suivant soit adopté :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1284-E**

---

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
530 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE  
RÉFECTION DES FOSSÉS DE LA RUE JOHANNE ET  
LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS  
S'Y RAPPORTANT AINSI QUE DES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX  
DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA BATAILLE SUD

---

**ADOPTÉE**

**2010-02-049**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 2010-001 À  
L'ACCORD SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS  
CADRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donat Serres  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2010-001 à l'accord sur les conditions de travail des employés cadres. Cette lettre a pour objet le paiement d'une prime de garde au surintendant de l'usine de filtration.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2010-02-050**

**RÈGLEMENT HORS COUR D'UNE POURSUITE PAR LIBERTY  
INTERNATIONAL CANADA**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yvon Brière  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le règlement hors cour de l'action en dommages-intérêts intentée par Liberty International Canada contre la Ville de La Prairie en novembre 2001 dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 500-02-100846-018;

Il est convenu de régler le différend pour la somme totale de 2 500 \$, capital, intérêt et frais.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

## **ADOPTÉE**

**2010-02-051**

### **DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE NUMÉRO 6 DU COURS D'EAU SAINT-CLAUDE**

**ATTENDU** que Le Groupe Maison Candiac inc. a adressé une demande de nettoyage de la branche numéro 6 du cours d'eau Saint-Claude en date du 14 juillet 2009;

**ATTENDU** que les travaux sont justifiés, et ce, suite à une visite des lieux en date du 16 novembre 2009;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie est concernée compte tenu que la branche numéro 6 du ruisseau Saint-Claude s'écoule vers le Ruisseau-des-bois situé sur le terrain municipal portant le numéro de lot 2 267 874, à proximité de l'échangeur Matte et de l'autoroute 30;

**ATTENDU** que le cours d'eau est obstrué par la présence d'arbres, de friche ainsi que affecté par l'érosion des berges;

**ATTENDU** que Le Groupe Maison Candiac inc. a manifesté son intérêt, par écrit, en date du 16 décembre 2009, de faire les travaux entièrement à ses frais, incluant la portion appartenant à la Ville de La Prairie sur le lot 2 267 874;

**ATTENDU** que les coûts applicables pour les travaux à être effectués sur des cours d'eau sont habituellement payables en fonction du bassin drainant à être établi par la firme d'experts-conseils qui est mandatée par la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**QUE** demande soit faite à la MRC de Roussillon afin que les travaux de nettoyage requis soient effectués dans la branche numéro 6 du cours d'eau Saint-Claude donnant sur les lots 2 267 877 et 2 267 874 du cadastre du Québec, le tout conditionnellement à ce que les coûts applicables pour tous les travaux effectués soient à la charge de Le Groupe Maison Candiac inc.

## **ADOPTÉE**

**2010-02-052**

### **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA BATAILLE SUD**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection du chemin de la Bataille Sud.

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (\$) (taxes incluses)</b>
Génipur	67 725,00 \$
Génivar	67 583 91 \$

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la Loi;

**ATTENDU** que les soumissionnaires ont obtenu les pointages suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Pointage</b>	<b>Pointage final après application de la formule</b>	<b>Rang</b>
Génipur	86	20.08	1
Génivar	75	18.50	2

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Senécal et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat pour la fourniture de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection du chemin de la Bataille Sud au plus bas soumissionnaire conforme, soit Génipur, au prix forfaitaire soumissionné, soit 67 725 \$, taxes incluses, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Génie/2009-15 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

L'octroi du présent mandat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement 1284-E.

**ADOPTÉE**

**2010-02-053**

**AUTORISATION DE FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT JEAN, DE LA RUE SAINTE-MARIE ET DE LA RUE SAINT-JACQUES POUR LA TENUE DES BEAUX DIMANCHES D'HIVER**

**ATTENDU** qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues pour assurer la sécurité des piétons qui circuleront dans l'arrondissement historique à l'occasion des Beaux dimanches d'hiver;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Laurent Blais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la fermeture des tronçons de rues suivants entre midi et 16 h 30 le 28 février 2010 :

- chemin de Saint-Jean, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Ignace / Émilie-Gamelin;
- rue Sainte-Marie, entre les rues du Boulevard et Saint-Georges;
- rue Saint-Jacques, entre la rue Saint-Georges et le chemin de Saint-Jean.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Régie intermunicipale de police Roussillon à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**2010-02-054**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2010-02-028 – OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Laurent Blais et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** la résolution 2010-02-028 intitulée « Octroi d'un mandat de services professionnels – Mise aux normes de l'usine de filtration » comme suit :

- a) par l'insertion, entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> alinéa des conclusions, de l'alinéa suivant :

« **D'AUTORISER** SNC-Lavalin à soumettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), madame Line Beauchamp, les plans et devis pour autorisation; »

- b) par l'insertion, entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> alinéa des conclusions, de l'alinéa suivant :

«**QUE** la Ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation de l'ingénieur du projet sur la conformité des travaux en rapport avec l'autorisation accordée; »

**ADOPTÉE**

**2010-02-055**

**OCTROI D'UN CONTRAT - TRAITEUR POUR LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES 2010**

**ATTENDU** les soumissions demandées à trois fournisseurs pour la préparation et le service du repas lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles qui se tiendra le 24 avril prochain au Complexe Saint-Laurent;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Christian Caron et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la préparation et le service du repas lors de la soirée des bénévoles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Traiteur Les Cuisines Leblanc, au prix unitaire de 23,71 \$ le couvert, incluant les taxes et le service.

La valeur approximative de ce contrat est de 13 633,25 \$, taxes incluses.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2010-02-056**

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RES-2010-01 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 914, CHEMIN DE SAULT-SAINT-LOUIS**

**ATTENDU** la demande qui consiste à l'agrandissement et à la rénovation de la résidence située au 914, chemin de Sault-Saint-Louis;

**ATTENDU** la recommandation 2010-13 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 15 février 2010;

**ATTENDU** la conformité de la demande au règlement numéro 1251 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), au règlement de zonage numéro 1250 et autres règlements d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le plan d'implantation et d'intégration architecturale RES-2010-01 relatif à des travaux d'agrandissement et de rénovation selon les plans préparés par Daniel Lapalme, architecte de la firme d'architectes TURCOTTE•PILON, datés de février 2010, planches A-01 à A-06, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-02-057**

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE COM-2010-12 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS POUR LA NOUVELLE GARDERIE SITUÉE AU 1125, DU CHEMIN DE SAINT-JEAN**

**ATTENDU** la demande qui consiste à l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants pour la nouvelle garderie située au 1125, chemin de Saint-Jean;

**ATTENDU** la recommandation 2010-15 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 15 février 2010;

**ATTENDU** la conformité de la demande au règlement numéro 1251 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), au règlement de zonage numéro 1250 et autres règlements d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le plan d'implantation et d'intégration architecturale COM-2010-12 relatif à l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants, tel que montré au plan préparé par Véronique Lalonde, architecte paysagiste, daté du 15 septembre 2009 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, aux conditions suivantes :

- un aménagement paysager supplémentaire devra être prévu sur la partie du terrain située devant l'aire de jeux;
- un dos d'âne devra être ajouté dans l'allée de circulation à l'arrière, vis-à-vis l'aire de jeux pour enfants afin de diminuer la vitesse de circulation à proximité de cette dernière.

**ADOPTÉE**

**2010-02-058**

**AIDE FINANCIÈRE AU CLUB OPTIMISTE LA PRAIRIE INC. – 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

**ATTENDU** la demande d'aide financière reçue du Club Optimiste La Prairie inc. dans le cadre de l'organisation de son 40<sup>e</sup> anniversaire;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue et qu'elle soit représentée à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donat Serres et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 414 \$ au Club Optimiste La Prairie inc. afin de contribuer aux frais d'organisation du 40<sup>e</sup> anniversaire du Club qui aura lieu au Complexe Saint-Laurent le 27 mars 2010;

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent à assister à cet événement et, à cet effet, d'autoriser l'achat des billets requis au coût unitaire de 40 \$, les autres frais et dépenses encourus à cette occasion par les membres du conseil devant leur être remboursés sur présentations de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2010-02-059**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES CHEVALIERS DE COLOMB – 35<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

**ATTENDU** le souper du Fidèle Navigateur organisé par les Chevaliers de Colomb – 4<sup>e</sup> degré, Assemblée Champlain #1715, à titre d'activité de financement le 27 mars 2010 au Complexe Saint-Laurent;

**ATTENDU** que cet événement coïncide avec le 35<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Assemblée Champlain #1715;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donat Serres  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 150 \$ afin de contribuer aux frais d'organisation du souper des Chevaliers de Colomb – 4<sup>e</sup> degré, Assemblée Champlain #1715, qui se tiendra le 27 mars 2010 au Complexe Saint-Laurent.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2010-02-060**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES AÎNÉS DE LA PRAIRIE – PIÈCE DE THÉÂTRE**

**ATTENDU** que la Maison des Aînés de La Prairie a mis en scène une pièce de théâtre et qu'elle la présente à titre d'activité de financement;

**ATTENDU** que les représentations auront lieu les 13, 14, 20, 21, 22, 27 et 28 mars prochains au théâtre du Vieux La Prairie au coût de 12 \$ le billet;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yvon Brière  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent à assister à l'une des représentations de la pièce « Le poisson est ferré », les frais et dépenses qu'ils encourront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2010-02-061**

**AIDE FINANCIÈRE À LA FÊTE DES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE OU DE VIE COMMUNE**

**ATTENDU** la demande d'aide financière du comité organisateur des anniversaires de mariage ou de vie commune de La Prairie;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 1 000 \$ au comité organisateur afin de contribuer aux frais d'organisation de la 19<sup>e</sup> édition de la Fête des anniversaires de mariage ou de vie commune de La Prairie qui aura lieu au Complexe Saint-Laurent le 22 mai 2010;

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2010-02-062**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ROYAL ROUSSILLON – SOIRÉE DES GOUVERNEURS**

**ATTENDU** que la Chambre de Commerce et d'industrie Royal Roussillon organise une activité de financement le 24 février 2010 au Club de golf La Prairie;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yvon Brière  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent à assister, au coût unitaire de 195 \$, à la Soirée des gouverneurs qui se tiendra le 24 février 2010 au Club de golf La Prairie, les frais et dépenses qu'ils encourront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2010-02-063**

**AIDE FINANCIÈRE À LA TROUPE DE THÉÂTRE OPTIMISTE**

**ATTENDU** la demande d'aide financière de la Troupe de théâtre Optimiste qui présentera du 30 avril au 12 juin prochains la comédie « Régime Matrimonial » au Théâtre du Vieux La Prairie;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 75 \$ à la Troupe de théâtre Optimiste, organisme sans but lucratif, dont les représentations se tiendront du 30 avril au 12 juin 2010 au Théâtre du Vieux La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2010-02-064**

**AIDE FINANCIÈRE À L'A.Q.D.R. LAPRAIRIE RIVE-SUD INC.**

**ATTENDU** la demande de la présidente de l'Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées A.Q.D.R. Laprairie Rive-Sud inc. datée du 7 janvier 2010;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 300 \$ à l'A.Q.D.R. Laprairie Rive-Sud inc. afin de contribuer aux coûts d'organisation d'une partie de sucre pour les résidents, laquelle aura lieu au printemps 2010;

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2010-02-065**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 35

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yvon Brière  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**LUCIE F. ROUSSEL, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**MANON THÉRIAULT, greffière**

**Ce 23 février 2010**

**Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 23 février 2010.**

**Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.**

\_\_\_\_\_  
**Nathalie Guérin, trésorière**